

Le CONCOURS PHOTO- 2021- Journée de sensibilisation au handicap et de lutte contre les discriminations- Collège Emile Hugot.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tout élève , à l'exclusion des membres du Jury. Les photographies sont personnelles et ne peuvent pas être des reproductions d'oeuvres ou d'images déjà existantes. Le concours portera sur les paysages.

COMMENT PARTICIPER ?

La participation et le dépôt des photos se font obligatoirement par e-mail : journeeduhandicap.emilehugot@gmail.com ou par clé USB.

Les inscriptions et la participation sont ouvertes du 22 mars au 31 mars.

Les données personnelles du participant sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.

Chaque participant pourra présenter au maximum 2 photographies.
Frais d'inscription : 3 € / photo –

Le règlement sera effectué auprès de Sacha Carpier , Milhane El Abed, Arthur Marquois , Louis Sergent au foyer du collège à la pause déjeuner du 22 au 31 mars.

Veillez nommer votre photo avec votre nom prénom classe.

Le présent jeu étant un concours et non une loterie commerciale, les frais de participation ne seront pas remboursés.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES NUMÉRIQUES

Sont autorisés le recadrage, le traitement noir et blanc, les modifications de certains paramètres (saturation, contraste, netteté, température des couleurs, balance des blancs et des couleurs) ainsi que le renforcement de la netteté, la retouche localisée et l'élimination des bruits, pour autant qu'ils n'altèrent pas le message de l'image.

Tous les formats d'image sont acceptés.

LE JURY

L'ensemble des photographies sera soumis :

- dans un premier temps à la sélection du public (une photo choisie par jour). Cette sélection se fera du **2 avril au 12 avril**. Chaque midi devant la vie scolaire deux photos seront en compétition. Les élèves sélectionneront par le vote celle qu'ils préfèrent.

- dans un second temps les photos sélectionnées seront soumises à un jury composé d'élèves de 4e2, de professeurs et d'un photographe. Ce même jury se réunira **12 avril au 19 avril** pour sélectionner les images qui seront exposées et désigner les lauréats.

Le Jury procédera à cette sélection dans le respect des règles d'anonymat.

S'il s'avère qu'une image lauréate n'a pas respecté le présent règlement, elle sera éliminée. Les résultats seront communiqués avant fin avril aux participants par email, et publiés sur le site internet du collège. Les décisions du Jury seront sans appel.

LES PRIX ET LA REMISE DES PRIX

Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

Le 1^{er} Prix sera un ordinateur fixe avec écran clavier souris.

Chaque lauréat sera invité à l'occasion de la Remise des Prix qui se déroulera lors la journée de sensibilisation au handicap et de lutte contre les discriminations le jeudi 22 avril 2021.

Les Prix seront versés aux lauréats dans un délai d'un mois.

DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son oeuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée. L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise le collège Emile Hugot à reproduire et à diffuser son oeuvre dans le cadre de l'exposition liée au concours, de la publication d'un portfolio sur le site internet du collège. Il autorise également l'utilisation de l'image dans le cadre de la promotion du concours photo sur le web, dans la presse et dans les publications réalisées par le collège, et ce pour une durée maximale de 3 ans. Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.

Le Collège Emile Hugot s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'oeuvre sans accord préalable de l'auteur.